

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

-----

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHFORT**

-----

**CANTON DE ROYAN**

-----

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 08. 169**

L'An deux Mille Huit, le 18 décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION**

Le 11 décembre 2008

**DATE D'AFFICHAGE**

Le 11 décembre 2008

**ETAIENT PRESENTS** : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Mme BOURDEAU-BOROWSKY, M. CAU, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LEFEBVRE, Mme LIGEARD, Mme MONNEREAU, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. RICH, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

**ETAIENT REPRESENTES** :

Mme LECOMTE représentée par Mme GRAMMATICO  
Melle BARRAUD-DUCHÉRON représentée par Mme LEFEBVRE  
M. MERLE représenté par Mme BOURDEAU-BOROWSKY

**ETAIT ABSENT – EXCUSE** : M. CHABASSE

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 29  
Nombre de votants : 32

M. RICH a été élu Secrétaire de Séance.

**OBJET** : Prestation de mission d'études et d'assistance au choix d'un mode de gestion du service d'eau potable de la commune de Royan  
Avenant n° 1 au marché conclu avec la société D.E. CONSEIL

**RAPPORTEUR** : Mme FAUQUET-MOLL

**VOTE** : UNANIMITE

Selon délibération du 9 octobre 2006, le conseil municipal a approuvé la conclusion du marché de prestation de mission d'études et d'assistance au choix du mode de gestion du service d'eau potable de la commune avec le cabinet D.E. CONSEIL, pour un montant de 88.504 euros hors taxes pour la tranche ferme, auquel s'ajoutait une tranche conditionnelle de 12.850 euros hors taxes.

La tranche ferme prévoyait la collecte et l'analyse du fonctionnement du contrat existant, les propositions de scénarii, les propositions de cahiers des charges liés au futur mode de gestion.

Le conseil municipal ayant décidé, dans sa séance du 30 août 2007, de déléguer l'exploitation du service public d'eau potable, la tranche conditionnelle a été affermée.

Or, le sort des installations de Pompierre n'ayant pu être réglé, il a été nécessaire de stopper la procédure et un certain nombre de réunions, non prévues initialement, ont permis d'aboutir à l'établissement d'un avenant de prolongation du contrat d'une année avec la compagnie des eaux de Royan. Des journées d'assistance ont également été demandées en vue d'aider à finaliser les projets de convention de vente en gros et, à déterminer le coût de fonctionnement de la cellule eau.

Dans sa séance du 25 septembre 2008, le conseil municipal a, d'une part, mis un terme à la procédure qui avait été initiée à la suite de la délibération de 2006 et, d'autre part, a nouveau approuvé le principe de déléguer le service d'eau potable.

Dans ces conditions, il vous est proposé d'approuver un avenant à intervenir avec le cabinet D.E. CONSEIL d'un montant de 15.750 euros hors taxes :

Montant initial du marché	101.354 € HT
Montant total de l'avenant en plus-value	15.750 € HT
<b>Nouveau montant de marché</b>	<b>117.104 € HT</b>

(Soit une augmentation de 15,54 %)

La commission d'appel d'offres, dans sa réunion du 2 décembre 2008, a émis un avis favorable à la conclusion de cet avenant.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- VU l'avis favorable de la commission d'appel d'offres lors de sa séance du 2 décembre 2008,
- APRES en avoir délibéré,

## DECIDE

- d'approuver la conclusion d'un avenant de 15.750 euros hors taxes, au marché de prestation de mission d'études et d'assistance au choix d'un mode de gestion du service d'eau potable, conclu avec le cabinet D.E. CONSEIL, portant le montant total du marché à la somme de 117.104 euros hors taxes.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer l'avenant correspondant.
- d'imputer les dépenses sur le budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 23 décembre 2008

Pour le Député-Maire,  
Le Premier Adjoint,  
Henri LE GUEUT